



ASSOCIATION NATIONALE DE DÉFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE

08, rue Charles Pathé– 94300 VINCENNES

Tél 01 49 57 90 95 – Fax 01 49 57 97 71 – Mail contact@andeva.fr

Vincennes, le 10 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PAS D'AMIANTE DANS NOS ÉCOLES ! **Protégeons la santé de nos enfants !**

À l'appel de l'Andeva, une manifestation nationale contre l'amiante dans les écoles aura lieu à Paris le vendredi 12 octobre à 14 heures de la Gare Montparnasse à l'Église Saint-Sulpice.

Il y a aujourd'hui en France plus de 12 millions d'élèves et 63 000 établissements scolaires. 85% d'entre eux ont au moins un bâtiment construit avant l'interdiction de l'amiante (1997).

On y trouve encore des dalles de sol, des cloisons, des toitures des faux plafonds amiantés qui peuvent libérer dans l'air de minuscules fibres cancérigènes. C'est une menace pour la santé des enseignants, des agents de service et bien sûr des enfants dont les défenses immunitaires sont plus faibles que celles des adultes et les voies respiratoires plus proches du sol.

Chaque établissement devrait avoir un DTA (dossier technique amiante) indiquant où il y a de l'amiante, dans quel état et comment protéger les occupants. Or ce document est souvent incomplet, obsolète, voire carrément inexistant. **C'est inacceptable.**

Ces derniers mois dans divers établissements, des profs ont refusé de faire cours dans des salles de classe amiantées. Au lycée Georges Brassens à Villeneuve-le-Roi, il y a un flochage amianté, vieux de plus de 40 ans au plafond de presque toutes les salles de classe : 3000 mètres carrés de flochage amianté, dont une partie a été fragilisée par un incendie ! Le recteur refuse le dialogue, nie le droit de retrait et fait pression sur les profs. Hier il les a enjoint de reprendre le travail.

Nous savons qu'une maladie grave peut survenir 30 ans après une exposition à l'amiante. Nous refusons que des enfants d'aujourd'hui soient les victimes de demain.

Ce que demande l'Andeva

- Un repérage de l'amiante dans tous les établissements scolaires, publics et privés,
- La mise en ligne des dossiers techniques amiante sur les sites Internet des établissements,
- Des travaux faits par des entreprises qualifiées pendant les vacances scolaires,
- Le maintien des CHSCT, chargés de la sécurité et des conditions de travail,
- Un plan d'éradication de l'amiante des écoles, lycées et collèges pour chaque région, avec une date d'achèvement des travaux et une priorité aux situations les plus dégradées.

Nous avons le devoir de protéger les générations futures.

CONTACT PRESSE

Jacques FAUGERON : 06 32 56 09 86 // Alain BOBBIO : 06 89 36 09 55